

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC  
DCM 2023-04-022**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET a donné procuration à Madame Carole GIGANT, Patrice WAUTHIER a donné procuration à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR

Absents excusés non représentés : Daniel DILITTA

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Excusés représentés : 3  
Votants : 21

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe EAU, et Affection de Résultat**

Vu les articles L2121-15, 21, 29 et L2121-31 du CGCT

Considérant que Mme Brigitte ROCHE a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe au Maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif, dressé par l'ordonnateur, lequel peut se résumer ainsi :

**Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vu le compte de gestion dressé par le comptable, à la majorité (deux contres)**

- **APPROUVE** le compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		159 268,02	159 551,70		159 551,70	159 268,02
Opérations de l'exercice	58 909,41	60 526,00	184 517,54	141 135,24	243 426,95	201 661,24
<b>TOTAUX</b>	<b>58 909.41</b>	<b>219 794.02</b>	<b>344 069.24</b>	<b>141 135.24</b>	<b>402 978,65</b>	<b>360 929,26</b>
Résultats de clôture		<b>160 884,61</b>	<b>202 934,00</b>		<b>42 049,39</b>	

- Considérant l'excédent de fonctionnement, **DECIDE, à l'unanimité,**
  - d'affecter la somme de 202 934,00 euros au compte 002-Déficit de fonctionnement reporté
  - d'affecter la somme de 160 884,61 euros au compte 001-Excédent d'investissement reporté
  
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.  
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,**  
**Patricia GOUDARD**

